

Grand Régional Modèles et Allures Poneys 2013
 Organisé par la Fédération Poneys des Pays de la Loire
 Haras National du Lion d'Angers – Samedi 8 et Dimanche 9 juin 2013
Tarifs et Engagement

Engageur

NOM, Prénom :

CP et Ville :

Tél :

Adresse Mail:@.....

! Les informations relatives aux concours (programme, horaires de passages, plan des boxes) seront exclusivement transmises par mail. Aucun document ne sera envoyé par courrier.

POULINIÈRES ET FOALS	nombre	Tarif adhérent FPPL	TOTAL	nombre	Tarif non adhérent FPPL	TOTAL
Poulinières suitées (boite une journée compris)		X 30€	=		X 45€	=
Trophée des foals		X 5€	=		X 10€	=
Location d'un boite une journée		X 15€	=		X 20€	=
CUMUL			= Total à reporter Tableau 4			= Total à reporter Tableau 4

REGIONAL 2 ET 3 ANS	Repas engageur	nombre	Tarif adhérent FPPL	TOTAL	nombre	Tarif non adhérent FPPL	TOTAL
Régional mâles 2 ans			X 45€*	=		X 60€*	=
Régional femelles 2 ans			X 45€*	=		X 60€*	=
Régional mâles 3 ans			X 45€*	=		X 60€*	=
Régional hongres/ femelles 3 ans			X 45€*	=		X 60€*	=
CUMUL	15€ : un repas par engageur est compris			= +15€(repas) = Total à reporter tableau 4			= +15€(repas) = Total à reporter tableau 4

***Ce tarif comprend la réservation d'un boite pour le week-end (2 jours)**

REPAS SUPPLEMENTAIRE(S)	Nombre	Tarif 15€	TOTAL
Nombre de repas supplémentaire(s) pour la soirée du samedi soir (un repas est compris par engageur)		X 15€	= A reporter tableau 4

TABLEAU 4	RECAPITULATIF
Cumul poulinières et foals	=
Cumul 2 et 3 ans	=
Cumul repas supplémentaires	=
TOTAL GLOBAL	=

Veillez joindre à ce formulaire, un RIB et un chèque à l'ordre de la FPPL du total global (tableau 4) de vos engagements à l'adresse suivante :

Sarah BEAUMON
Secrétaire aux concours FPPL
La Ramellerie 49070 BEAUCOUZE

ATTENTION : Ces tarifs sont applicables jusqu'au 11 mai 2013; le tarif normal s'applique pour les courriers dont la date du cachet de la poste est antérieure au samedi 11 mai inclus.

Passé cette date, le tarif pour engagement tardif (+ 15€ par poney) s'applique pour les courriers dont la date du cachet de la poste est comprise entre le 12 mai et le vendredi 24 mai inclus.

Aucun engagement ne sera pris en considération au-delà du 24 mai 2013 (cachet de la poste faisant foi).

⚠ Le bulletin d'engagement ne sera pas pris en compte, s'il est mal rempli ou incomplet, ou si le chèque ne correspond pas exactement au cumul des sommes réellement dues (en fonction de la date du cachet de la poste).

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT : Samedi 11 mai 2013

Je certifie exacts les renseignements fournis. Je m'engage à respecter les dispositions du règlement de ce Grand Régional 2013 organisé par la FPPL.

A _____, le _____

Signature